

Gestion des risques accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

Vos enjeux

Vous êtes un employeur public

Vous gérez des risques accidents du travail et maladies professionnelles tout en cherchant à optimiser votre organisation et votre gestion sur ce périmètre. Vous avez engagé une réflexion en vue d'externaliser tout ou partie de cette gestion.

Nos solutions

Pour assurer un accompagnement de bout en bout de votre activité, de l'instruction du dossier au paiement des prestations jusqu'au traitement comptable

- Un cadre général commun et sécurisé
 - Une expertise juridique, un modèle et des outils de gestion mutualisés
 - Une expérience significative en matière de gestion de la relation clients¹
 - La mise en place dans les meilleurs standards en matière de sécurité et de conformité des missions qui nous sont confiées
- Une offre intégrée ou modulable, évolutive et adaptée à vos besoins notamment en termes de volumétrie grâce à :
 - L'étude du droit au bénéfice d'une prestation à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle (liquidations/révisions) et l'indemnisation d'accidents ou de maladie au profit des ayants-droit
 - La gestion des prestations et la réalisation de toutes les tâches susceptibles d'intervenir au cours du versement desdites allocations (révision, ordonnancement, revalorisation, modification des coordonnées bancaires, annulation, bulletin de paiement, gestion des trop versés...)²
 - La gestion et la mise à jour de référentiels (bénéficiaires, employeurs, ...)
 - La mise à disposition de services spécifiques au bénéfice des employeurs et des affiliés
 - La gestion de la relation omnicanale avec les tiers, employeurs et bénéficiaires et le suivi de la relation avec les tiers
 - La gestion de la réglementation et des contentieux
 - La gestion comptable
 - Le pilotage de la production et la mise à disposition d'indicateurs de suivi.

1 Pour en savoir plus : cf. fiche de savoir-faire « Expérience de la relation client »

2 Pour en savoir plus sur le paiement : cf. fiche de savoir-faire « Conformité des paiements »

Nos engagements

- Opérateur de confiance, nous proposons une offre intégrée ou sur-mesure, évolutive, adaptée à l'identité de nos mandants et à leurs contraintes réglementaires
- Notre organisation est résolument orientée « clients ». Fortement automatisés, nos processus s'adaptent au niveau des volumétries à traiter
- Gestionnaire innovant, nous mobilisons des solutions originales pour être au rendez-vous des grands projets dans le domaine de la protection sociale, et adaptons notre offre à vos besoins
- Le cadre sécurisé et performant de la Caisse des Dépôts (maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage informatiques intégrées, conformité juridique des échanges avec les tiers, contrôle interne, services bancaires ...) garantit la confidentialité, la fiabilité de la gestion, la qualité de service, ainsi que la sécurité des fonds qui lui sont confiés et du stockage des données
- Nous veillons à vous apporter des outils de suivi et des indicateurs de performance vous permettant d'assurer le suivi des engagements, ainsi que le pilotage des grandes orientations pour l'avenir
- Nous adaptons et déployons pour vous les meilleurs standards et innovations portés et développés par les pouvoirs publics et les principaux opérateurs de la sécurité sociale
- Nos solutions visent à transformer et moderniser les pratiques administratives en vue de simplifier le parcours des assurés (mise en ligne des démarches administratives et simplification des usages avec nos portails de services compatibles avec l'ensemble des solutions FranceConnect).

Nos références

- Au service de plus de 65 fonds de retraite et solidarité, la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie professionnelle des Français
- Acteur dans la gestion de l'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles depuis plus de quarante ans, nous sommes aujourd'hui un opérateur public reconnu, d'ores et déjà en charge de la gestion de cinq régimes d'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles, dont l'Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales (ATIACL), le Régime d'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (RISP) et les Rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)
- Sur la gestion des risques AT/MP, nous sommes à l'écoute et au service de :
 - 45 000 employeurs publics
 - 100 000 bénéficiaires.